

Créteil, le 3 mai 2017

Le délégué académique à l'éducation artistique et
à l'action culturelle

A
Mesdames, Messieurs les professeurs

s/c Mesdames, Messieurs les chefs
d'établissement

Rectorat

Délégation académique à
l'éducation artistique et à
l'action culturelle

Objet : Recrutement de professeurs relais en structures culturelles pour l'année 2017-2018

**La délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
recrute des professeurs relais pour les services éducatifs des lieux culturels
suivants :**

Affaire suivie par
Yves GUINCHAT

Téléphone
01-57-02-66-59
Fax
01-57-02-66-70
Mél

yves.guinchat@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

1. **Musée des arts et métiers (annexe 1)**
2. **Musée de l'air et de l'espace du Bourget (annexe 2)**
3. **Théâtre Gérard Philippe de Saint-Denis (annexe 3)**
4. **Observatoire de Paris (annexe 4)**
5. **Association « cinéma public » pour Collège au cinéma Val-de-Marne (annexe 5)**

Les missions du professeur relais sont définies dans le [BO n°15 du 15 avril 2010](#).

L'appel à candidature est ouvert aux enseignant-e-s titulaires en poste fixe dans l'académie de Créteil. La mission est rémunérée en Indemnités pour Mission Particulière (IMP).

Les enseignant-e-s candidat-e-s doivent envoyer **avant le 22 mai 2017** un CV et une lettre de motivation

- par courrier à :
Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, DAAC.
Rectorat de Créteil
4 rue Georges Enesco
94010 Créteil Cedex
- par mél à ce.daac@ac-creteil.fr et yves.guinchat@ac-creteil.fr

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter Yves GUINCHAT à la DAAC : 01 57 02 66 59, yves.guinchat@ac-creteil.fr



Jean-Jacques PAYSANT



Annexe 1

Conservatoire national des arts et métiers

Musée des arts et métiers

292 rue Saint-Martin.
75 141 Paris Cedex 03

Profil :

- Enseignant titulaire en poste fixe plutôt en lycée (préférence Arts appliqués). Dans tous les cas l'enseignant sera amené à travailler aussi bien en direction des enseignants et des élèves du collège que de ceux du lycée ;
- ayant mené des actions en partenariat et/ou en interdisciplinarité (Atelier Scientifique et Technique, classe à projet ...)
- ayant le goût de l'histoire des sciences et techniques

Missions possibles :

- Aide aux enseignants pour l'élaboration et le suivi de projets pédagogiques
- Conception et animation de journées de formation initiale et continue à destination des enseignants
- Conception et rédaction de documents ressources d'aide à la visite pour les enseignants et les élèves (dossiers de l'enseignant, fiches parcours...) en ligne sur le site
- Expertise dans le cadre de l'élaboration d'outils pédagogiques : livrets, jeux, modèles et maquettes didactiques pour les ateliers et les visites ;
- Expertise pédagogique dans le cadre des actions du département pour des événementiels (*Fête de la science, Journées du patrimoine...*), pour des expositions temporaires ou pour la réflexion autour de l'exposition permanente.

Compétences requises :

- Goût pour le travail en équipe
- Capacité à mener des projets en collaboration, mais également de façon autonome
- Compétences dans le maniement des TIC
- Compétences rédactionnelles

Organisation :

- Présence au musée une journée par semaine, dans l'équipe du service éducatif.

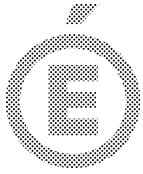
Professeur relais de la DAAC

Le professeur relais intégrera le réseau des professeurs relais de la DAAC de Créteil et sera amené à participer aux trois réunions annuelles du réseau et aux rencontres du groupe de travail « Sciences » de la DAAC.

Il est garant de la transmission des informations auprès de la conseillère « Culture scientifique » de la DAAC.

Il devient aussi relais de la DAAC au sein de la structure culturelle pour laquelle il sera missionné et assure parallèlement une mission de veille de l'évolution des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Conditions La fonction de professeur relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la



3

rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du [décret 2015-475 du 27 avril 2015](#).

Dans ce cadre, l'enseignant(e) percevra pour une année scolaire complète trois Indemnités pour mission particulière (IMP)¹ ce qui équivaut à six heures de travail hebdomadaire dans la structure sur la base de 36 semaines annuelles.

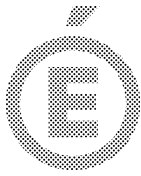
Le volume d'IMP sera modulé en fonction de la date de recrutement.

La reconduction annuelle de la mission de professeur relais est soumise à un bilan d'activité.

Cette mission est inscrite dans une durée définie lors du recrutement.

Contact à la DAAC : Yves Guinchat, réseau des professeurs relais :
yves.guinchat@ac-creteil.fr - 01 57 02 66 59

¹ Une IMP = 1250 €



4

**MUSÉE
AIR +
ESPACE**
AÉROPORT PARIS - LE BOURGET

Annexe 2

Musée de l'Air et de l'Espace Aéroport de Paris Le-Bourget
BP 173
93352 Le Bourget Cedex

Présentation de l'établissement

À 10 minutes de Paris par la porte de la Chapelle, ouvert au public en 1921, le musée de l'Air et de l'Espace est le plus ancien musée aéronautique du monde. C'est un des plus riches notamment en ce qui concerne les collections relatives à l'aérostation et aux débuts de l'aviation.

Etablissement public administratif à caractère culturel, sa première mission est d'assurer la conservation et l'enrichissement des collections de l'Etat ainsi que la présentation au public du patrimoine historique et culturel national dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace. Le musée conserve des documents, des objets d'art et des matériels aéronautiques et spatiaux de toutes nationalités en raison de leur valeur historique, scientifique ou technique.

Le musée traverse une période de grands travaux : les salles consacrées à la période allant des pionniers de l'aérostation à la fin du XVIIIe siècle jusqu'à la fin de la Grande Guerre sont actuellement fermées et seront ré ouvertes avec une nouvelle muséographie en 2018-2019.

Musée de site, sur la plateforme aéroportuaire du Bourget - premier aéroport d'affaire d'Europe - il est un musée d'histoire, de sciences et techniques, et devient un élément structurant du projet de création d'un pôle aéronautique dans le cadre du Grand Paris tout en étant un des éléments majeurs des structures culturelles du département de Seine-Saint-Denis

Voir : <http://www.museeairespace.fr/>

Profil de poste

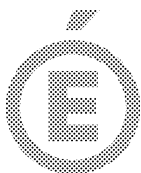
Les collections techniques, artistiques et ethnographiques liées à l'aéronautique et à l'espace ont un rapport direct avec l'histoire de l'évolution des techniques et avec l'histoire économique, sociale et militaire. Elles peuvent être aussi un support ou une illustration à l'histoire des relations internationales ou à la géographie.

Le profil professionnel du professeur doit être aussi lié à ses appétences personnelles. Quelle que soit sa spécialité, il devra s'intéresser aux questions techniques de l'aéronautique et de l'espace sans en être un spécialiste afin de pouvoir prendre tout le recul académique nécessaire sur le sujet. Un profil histoire-géographie semble tout à fait adapté, mais il ne faut pas en exclure d'autres : philosophie, lettres, sciences et techniques ...

L'enseignant sera titulaire d'un poste fixe en collège ou lycée de l'académie de Créteil.

Missions principales

Au sein du pôle « Médiation et animations culturelles », le professeur relais, en lien avec les autres services du musée et en particulier le pôle « conservation », sera chargé d'étudier et de proposer une médiation culturelle favorable à un parcours de visite universel prenant en compte l'accessibilité du lieu et de participer à une véritable diffusion culturelle d'intérêt général dans le cadre d'une éducation à la vie



citoyenne et d'une démarche s'inscrivant dans la volonté de démocratisation de la culture.

Il est le garant de la légitimité académique des contenus des propositions pédagogiques faites par le musée de l'Air et de l'Espace.

A ce titre, il participera :

5

- En collaboration avec les services de la médiation culturelle et la conservation, à la création de contenus pédagogiques et d'animations en lien direct avec les programmes scolaires du primaire et du secondaire.
- Au suivi des projets pédagogiques et d'animations qu'il aura à sa charge et à la diffusion au sein des établissements de l'Education nationale des possibilités pédagogiques offertes aux professeurs et élèves de l'académie de Créteil.
- En lien avec le rectorat de Créteil, à l'organisation au musée de l'Air et de l'Espace de journées d'informations et/ou de stages de formation pour enseignants et à leur valorisation.

Professeur relais de la DAAC

Le professeur relais intégrera le réseau des professeurs relais de la DAAC de Créteil et sera amené à participer aux trois réunions annuelles du réseau et aux rencontres du groupe de travail « Sciences » de la DAAC.

Il est garant de la transmission des informations auprès de la conseillère Culture scientifique de la DAAC.

Il devient aussi relais de la DAAC au sein de la structure culturelle pour laquelle il sera missionné et assure parallèlement une mission de veille de l'évolution des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Conditions La fonction de professeur relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du [décret 2015-475 du 27 avril 2015](#).

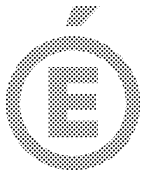
Dans ce cadre, l'enseignant(e) percevra pour une année scolaire complète deux Indemnités pour mission particulière (IMP)¹ ce qui équivaut à quatre heures de travail hebdomadaire dans la structure sur la base de 36 semaines annuelles.

Le volume d'IMP sera modulé en fonction de la date de recrutement.

La reconduction annuelle de la mission de professeur relais est soumise à un bilan d'activité. Cette mission est inscrite dans une durée définie lors du recrutement.

Contact à la DAAC : Yves Guinchat, réseau des professeurs relais,
yves.guinchat@ac-creteil.fr - 01 57 02 66 59

¹ Une IMP = 1250 €



Théâtre Gérard Philipe
Centre dramatique national de Saint-Denis
Direction : Jean Bellorini

Théâtre Gérard Philipe, centre dramatique national de Saint-Denis

59 boulevard Jules Guesde - 93200 Saint-Denis

Présentation de l'établissement :

Le TGP, centre dramatique national de Saint-Denis, est un lieu de création, de coproduction et de diffusion d'œuvres théâtrales. Il est dirigé par le metteur en scène Jean Bellorini depuis janvier 2014, accompagné de son collectif artistique. Il se place sous le signe de la création, de la transmission et de l'éducation.

Profil de poste :

Le professeur relais travaille en relation avec l'équipe des relations avec le public du TGP, en charge de définir et de mettre en œuvre la politique de développement et de sensibilisation des publics, ainsi que les projets d'action artistique. Il agit aux côtés d'un responsable du développement des publics, d'une responsable des relations avec le public et d'une responsable de l'action artistique, sous l'autorité de la secrétaire générale. Il est recruté par le rectorat de Créteil pour participer plus spécifiquement à la mise en œuvre de la politique d'éducation artistique et culturelle du TGP en lien avec les priorités académiques.

Il devra :

- Avoir un goût prononcé pour le théâtre, et être sensible au projet artistique du TGP
- Être intéressé par l'éducation artistique et ses enjeux dans le contexte territorial dionysien et séquano-dionysien
- Avoir une bonne connaissance des dispositifs existants et du réseau éducatif local
- Avoir un bon sens relationnel et une capacité d'adaptation
- Être force de proposition dans une perspective de développement des publics scolaires et de cohérence de projets

Missions principales :

Documents et ressources :

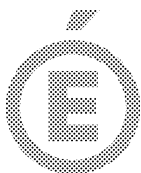
Participer à l'élaboration d'outils pédagogiques adaptés

- Analyse et expertise de documents pédagogiques à destination du public scolaire
- Mise à disposition de ressources mutualisables

Accompagnement de projets :

Participer à la réflexion sur les objectifs, contenus et formats des projets d'action artistique du TGP, dans une perspective d'intégration de nouvelles pistes d'orientation, de mise en adéquation des projets avec les dispositifs existants, et de consolidation et pérennisation dans une logique territoriale

- Favoriser les projets inter-degrés (cycle 3)
- Favoriser les projets territoriaux rapprochant le temps scolaire et le hors temps scolaire : liens entre projets de classe et projets de quartier, liens avec les réseaux associatifs, développement des projets entrant dans le dispositif « Ecole ouverte »
- Mise en cohérence des différents dispositifs (Classe PAC, PIE, atelier artistique, résidence territoriale, CAC, In situ etc.) dans le cadre de la politique d'éducation artistique et culturelle académique



Formation

Participer à la construction des propositions de formation pour les enseignants

Liens avec l'éducation nationale et les enseignants

- Elaboration d'un dispositif d'accueil culturel des enseignants et chefs d'établissements entrants dans l'académie
- Lien avec les différents services académiques ou départementaux de l'éducation nationale

Professeur relais de la DAAC

Le professeur relais intégrera le réseau des professeurs relais de la DAAC de Créteil et sera amené à participer aux trois réunions annuelles du réseau et aux rencontres du groupe de travail « Théâtre » de la DAAC.

Il est garant de la transmission des informations auprès de la conseillère « Théâtre » de la DAAC.

Il devient aussi relais de la DAAC au sein de la structure culturelle pour laquelle il sera missionné et assure parallèlement une mission de veille de l'évolution des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Conditions La fonction de professeur relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du [décret 2015-475 du 27 avril 2015](#).

Dans ce cadre, l'enseignant(e) percevra pour une année scolaire complète trois Indemnités pour mission particulière (IMP)¹ ce qui équivaut à six heures de travail hebdomadaire dans la structure sur la base de 36 semaines annuelles.

Le volume d'IMP sera modulé en fonction de la date de recrutement.

La reconduction annuelle de la mission de professeur relais est soumise à un bilan d'activité. Cette mission est inscrite dans une durée définie lors du recrutement.

<p>Contact à la DAAC : Yves Guinchat, réseau des professeurs relais, yves.guinchat@ac-creteil.fr - 01 57 02 66 59</p>

¹ Une IMP = 1250 €

Observatoire de Paris
77, avenue Denfert-Rochereau
75014 PARIS

Présentation de l'établissement :

L'Observatoire de Paris, grand établissement d'enseignement supérieur et plus grand pôle français de recherche en astronomie, a trois missions fondamentales : la recherche en astronomie, la formation initiale et continue et la diffusion des connaissances. Il est situé sur trois sites : Paris dans le 14^{ème} arrondissement, Meudon dans les Hauts-de-Seine et Nançay dans le Cher.

L'astronomie est un vecteur formidable de diffusion de la culture scientifique. À l'heure où les filières scientifiques universitaires souffrent d'une certaine désaffection, il est important de créer dès le plus jeune âge chez les élèves une curiosité et un goût pour les sciences.

Pour cela, depuis une vingtaine d'années, l'Observatoire a développé un enseignement varié pour les professeurs du primaire et du secondaire. Chaque année, environ trois cents enseignants viennent à l'Observatoire lors d'une trentaine de journées de stages et d'écoles allant d'une demi-journée à une semaine, principalement dans les trois académies parisiennes. La moitié de ces formations est organisée en collaboration avec les différents acteurs institutionnels (plans de formations, animations pédagogiques dans les circonscriptions du primaire, formation avec les maisons des sciences...). L'autre moitié est composée de stages auxquels les enseignants peuvent s'inscrire librement pendant les vacances scolaires, les mercredis après-midi ou en soirée.

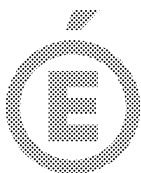
En plus des stages, tout enseignant souhaitant développer un projet pédagogique centré sur l'astronomie dans sa classe ou dans son école peut demander l'aide d'un parrain. Cet astronome professionnel de l'Observatoire suivra le projet de l'enseignant sur la durée et apportera une aide personnalisée sous forme de support scientifique et de conseils. Les projets des enseignants peuvent prendre n'importe quelle forme : réalisations pratiques (maquettes, instruments, jeux), exposés, mini exposition dans l'école, etc.

Profil de poste :

- Enseignant-e titulaire en poste fixe du secondaire ;
- toute discipline ;
- goût pour l'astronomie ;
- bonne connaissance des enjeux de l'éducation artistique et culturelle (PEAC) et des dispositifs existants ;
- habitude du travail en équipe.

Missions principales :

Le professeur relais travaillera en collaboration étroite avec les deux enseignants-chercheurs responsables de la formation des professeurs et des parrainages. Il aura des contacts réguliers avec la cinquantaine d'enseignants-



chercheurs qui encadrent les parrainages ou participent aux formations organisées pour les enseignants. Il pourra aussi être amené à collaborer avec le service de communication de l'Observatoire sur le contenu pédagogique des visites et avec la bibliothèque pour tout ce qui concerne la promotion des expositions auprès des scolaires. Il partagera son temps entre les sites de Meudon (environ 75 % du temps) et Paris (25 %).

9

Dans ce cadre, il contribuera à :

- élaborer le contenu des stages du plan académique de formation en disciplinaire et en ouverture culturelle ;
- informer les enseignants de l'académie de Créteil de l'offre de formation continue de l'Observatoire ;
- les tenir au courant des manifestations et expositions organisées à l'Observatoire pour les scolaires et organiser des journées académiques ; préparer des documents pédagogiques concernant les visites de site ou d'exposition et les différents programmes d'enseignements
- préparer et améliorer les outils pédagogiques déjà disponibles (cours et TP en ligne) et les faire évoluer pour en intégrer une partie dans M@gistère
- favoriser la mise en œuvre du « parcours d'éducation artistique et culturelle » et des liens avec les autres parcours (notamment « avenir et citoyen »)

Professeur relais de la DAAC

Le professeur relais intégrera le réseau des professeurs relais de la DAAC de Créteil et sera amené à participer aux deux ou trois réunions annuelles du réseau et aux rencontres du groupe de travail « sciences » de la DAAC.

Il devient aussi relais de la DAAC au sein de la structure culturelle pour laquelle il sera missionné et assure parallèlement une mission de veille de l'évolution des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Conditions La fonction de professeur relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du [décret 2015-475 du 27 avril 2015](#).

Dans ce cadre, l'enseignant(e) percevra pour une année scolaire complète trois Indemnités pour mission particulière (IMP)¹ ce qui équivaut à six heures de travail hebdomadaire dans la structure pendant 36 semaines.

Le volume d'IMP sera modulé en fonction de la date de recrutement.

La reconduction annuelle de la mission de professeur relais est soumise à un bilan d'activité. Cette mission est inscrite dans une durée définie lors du recrutement.

<p>Contact à la DAAC : Yves Guinchat, réseau des professeurs relais yves.guinchat@ac-creteil.fr - 01 57 02 66 59</p>
--

¹ Une IMP = 1250 €



Annexe 5

RECRUTEMENT D'UN PROFESSEUR relais POUR L'OPERATION **« COLLEGE AU CINEMA 94 »**

Cinéma Public est une association missionnée par le Conseil général du Val-de-Marne pour mettre en œuvre le dispositif Collège au cinéma dans le cadre d'un marché public dont le cahier des charges détermine les engagements de la structure.

Cinéma Public co-pilote le dispositif avec l'inspection académique du Val-de-Marne et le rectorat de Créteil.

L'association organise par ailleurs le festival Ciné junior.

Profil :

- Enseignant(e) titulaire en poste fixe en Val-de-Marne, de toute discipline, ayant des connaissances dans les domaines de l'image et en particulier du cinéma, ayant déjà mené un travail en partenariat culturel, doté d'aptitudes à la médiation culturelle et au soutien de la pédagogie de projet
- Participant ou ayant participé au dispositif « Collège au cinéma » ou « Lycéens au cinéma »
- L'enseignant(e) devra être autonome, apte à collaborer avec de nombreux partenaires et avoir le sens de l'organisation
- Une aisance informatique est souhaitée (courrier électronique, web, bureautique), ainsi que bonnes qualités rédactionnelles (bilans de stage, de mission)

Missions :

Dans le cadre de l'opération Collège au cinéma, le professeur relais est chargé :

- de favoriser les échanges entre les partenaires copilotes de l'opération (participation au comité de pilotage, circulation de l'information entre les institutions et les partenaires)
- de collaborer à la formation des enseignants mise en œuvre : réflexion sur les contenus, choix des interventions, participation à l'encadrement du stage, soutien et conseils aux enseignants en cours de programme, réunions de présentation du dispositif et de bilan avec les enseignants
- D'accompagner les projets des collèges sous forme d'interventions dans les classes participantes
- d'assister aux trois ou quatre séances de pré-visionnages avec les enseignants organisés par Cinéma public
- De participer au visionnage et au comité de sélection des longs métrages du festival Ciné junior qui seront ensuite intégrés dans le parcours Collège au cinéma

Conditions :

- L'essentiel de la fonction s'exercera en relation directe avec la responsable de l'opération au sein de Cinéma public
- Des déplacements sur le département sont à prévoir

Professeur relais de la DAAC

Le professeur relais intégrera le réseau des professeurs relais de la DAAC de Créteil et sera amené à participer aux trois réunions annuelles du réseau et aux rencontres du groupe de travail « Cinéma » de la DAAC.



Il devient aussi relais de la DAAC au sein de la structure culturelle pour laquelle il sera missionné et assure parallèlement une mission de veille de l'évolution des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.
Il garantit une bonne circulation de l'information entre la structure culturelle et la DAAC via le conseiller du domaine concerné.

11

Conditions La fonction de professeur relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du [décret 2015-475 du 27 avril 2015](#).

Dans ce cadre, l'enseignant-e percevra pour une année scolaire complète 2,5 Indemnités pour mission particulière¹ ce qui équivaut à 5 heures de travail hebdomadaire dans la structure sur la base de 36 semaines annuelles.

Début de la mission septembre 2017

<p>Contact à la DAAC : Yves Guinchat, réseau des professeurs relais, yves.guinchat@ac-creteil.fr - 01 57 02 66 59</p>

¹ 1 IMP = 1250 €